

N° de rôle 25/09686

AUDIENCE DE VENTE

20 MARS 2026
à 9 H 30

DIRE ET ACTE DE DEPOT
RAPPORT SUR ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

ET LE

Au Secrétariat-Greffe a comparu Maître Angélique FERNANDES-THOMANN, avocat associée de la SCP DRAP-HESTIN-NARDINI-FERNANDES THOMANN à l'enseigne TEGO AVOCATS du Barreau de DRAGUIGNAN, 6 Le Verger des Ferrages 83510 LORGUES

Lequel a déposé entre les mains de Nous, Greffier, soussigné, le rapport effectué par la société VEOLIA en date du 6 mars 2026 concernant le raccordement du bien objet de la saisie au réseau d'assainissement collectif.

Le futur adjudicataire fera son affaire personnelle de ces informations.

Ces documents sont à annexer au cahier des conditions de la vente déposé au Greffe le 29 décembre 2025 pour parvenir à la vente aux enchères à l'audience du 20 mars 2026 des biens suivants :

o **Numéro 4** : un appartement de 106 m² habitable, portant le numéro 4 sur le plan, comprenant en rez-de-jardin : un salon, un séjour, une chambre avec salle de bain, une cuisine, une buanderie, un dégagement, un WC, une loggia, une terrasse couverte et un jardin privatif de 714 m², avec les 945/10000^{ème} des parties communes de l'ensemble immobilier et les 178/100^{ème} des parties communes spéciales de l'ensemble du bâtiment A ;

- o **Numéro 17**: un garage extérieur portant la référence P10 sur le plan, avec les 53/10000^{ème} des parties communes générales de l'ensemble immobilier.

★★	
----	--

Desquels comparution et dépôt le comparant
a requis acte à lui octroyé.

[illegible]



CMESE - VEOLIA
Site du Golfe de Saint-Tropez
16 Route du Plan de la Tour
83120 SAINTE MAXIME
Tél : 0969 329 328



83300 DRAGUIGNAN

Sainte Maxime, le 06 mars 2026,

*Dossier suivi par : Caroline AYME
Tél : 06.12.09.41.45*

Objet : Contrôle de la conformité des installations de collecte intérieures
Conclusions

N/Réf: 1029723

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande, nous pouvons vous confirmer que le bien situé :

**PARCELLES AF 979, AF 980 - 2 AVENUE MAURIN DES MAURES
LES JARDINS D'ELLEAUDE - VILLA N°4
83120 SAINTE MAXIME**

EST RACCORDÉ AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF
Selon les termes des articles L 1331-1 et suivants du code de la Santé Publique

La visite des installations intérieures de collecte des eaux usées a été réalisée le 06/03/2026.
A cette date, il a été constaté que les installations sont :

NON CONFORMES

Zone Méditerranée
Immeuble Plein Ouest A
1 rue Albert Cohen - 13016 Marseille
www.eau.veolia.fr

Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau - CMESE
SCA au capital de 6 097 760,00 Euros
780 153 292 RCS MARSEILLE
siège social : 1 rue Albert Cohen - Im. Plein Ouest A - 13016 MARSEILLE

« Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande. »

Non conformes		
X	Vis-à-vis de la bonne séparation des eaux usées et pluviales pour les raisons suivantes :	
		X Rejets des eaux de vidange et lavage des filtres de la piscine non déterminés.
X	Vis-à-vis de l'évacuation des points de collecte des eaux usées pour les raisons suivantes :	
		X l'évacuation des rejets d'eaux usées est obstruée, non déterminée concernant l'évier couvert dans le pool-house.
Prescriptions des travaux en cas de non conformité		
X	Actionner ou faire actionner par un représentant les dispositifs de lavage des filtres et vidange de la piscine afin de statuer sur la conformité des installations.	
X	Réaliser des opérations de curage, nettoyage et désobstruction du réseau privatif afin de permettre le contrôle de l'évier situé dans le pool-house.	

En application de la délibération municipale signée le 25 juin 2021 par Monsieur le Maire de la ville de Sainte-Maxime, il vous appartient de mettre votre habitation en conformité avec la réglementation, dans un délai de 6 mois à compter de la présente et de bien vouloir nous informer par écrit de la réalisation de ces travaux.

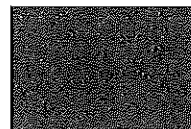
Un nouveau rendez-vous sera alors fixé avec vous pour attester de la mise en conformité. Nous attirons votre attention sur le fait que le présent rapport de visite, constitue un contrôle de la conformité de l'écoulement des rejets. Il n'a pas pour objet de vérifier la conformité aux règles de l'art, le bon entretien, l'opportunité d'un renouvellement ou l'absence de désordre structurel des installations, ni la composition et la nature des effluents rejetés.

Le client a une obligation de renseignement et d'information précise, complète et exacte sur la consistance et la délimitation de l'immeuble à contrôler (bâti et non bâti) et sur les installations privées de rejet au réseau. Il est tenu de signaler tous les éléments enterrés et de fournir un plan détaillé de ses installations. L'absence de plan détaillé des installations est de nature à limiter le contrôle et la responsabilité de la société.

Le présent rapport est limité aux locaux et éléments rendus accessibles par le client lors de la visite.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Responsable de l'équipe interventions Clientèle,
Service Consommateurs - Golfe de Saint Tropez
Jérôme TREGUER



Zone Méditerranée
Immeuble Plein Ouest A
1 rue Albert Cohen - 13016 Marseille
www.eau.veolia.fr

Compagnie Méditerranéenne d'Exploitation des Services d'Eau - CAESE
SCA au capital de 6 097 760,00 Euros
780 153 292 RCS MARSEILLE
siège social : 1 rue Albert Cohen - Im. Plein Ouest A - 13016 MARSEILLE

« Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande. »